

le Petit Frazéen



Édito

Projets

Travaux

Actualités

Décembre 2025

Bulletin municipal n°37

L'édito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici arrivés au terme de cette année 2025, je pourrais vous retracer tous les événements de ce mandat mais je n'en ai pas le droit car, comme vous le savez, en 2026, auront lieu les élections municipales : nous sommes donc en période de « réserve ». Vous trouverez les toutes nouvelles modalités de ce scrutin ainsi que de nombreuses autres informations dans les pages qui suivent.

En attendant les festivités, que je vous souhaite pleines de joie et de bonheur, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 10 janvier pour les traditionnels échanges des vœux à la salle des fêtes.

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année.

Votre Maire,
Fabrice Cuvier

Les projets et décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

Prolongement du réseau d'assainissement collectif

À la suite de l'acquisition du hangar de l'ancien silo, à l'euro symbolique, l'atelier municipal a été transféré dans ces locaux. Ce bâtiment accueille les équipements techniques et un local sanitaire pour les agents communaux. Aussi il nécessite un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Un projet d'extension de ce réseau est donc en cours rue du 19 mars 1962 depuis le croisement avec la route de Montigny-le-Chartif jusqu'au local technique. Ce prolongement va permettre de raccorder également le terrain de sport et une habitation.

Placé sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'étude BFIE, ce projet d'extension du réseau d'assainissement a fait l'objet d'un appel d'offres et d'une notification du marché de travaux à l'entreprise SARC pour un montant de 83 837 € HT soit 100 604,40 € TTC.

Ces travaux sont éligibles à un financement de 30% par le Département au titre du Fonds Départemental d'Investissement et de 20% par l'Etat au titre de la DETR.

Ils seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Terres de Perche, à qui la compétence assainissement est transférée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Un Atlas de Biodiversité Communale pour Frazé

A l'instar d'une vingtaine d'autres communes euréliennes, le Conseil municipal de Frazé vient d'engager le lancement d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC). Ce dispositif va permettre de réaliser un inventaire du patrimoine naturel communal, d'identifier les enjeux de biodiversité sur la commune et de bénéficier d'un accompagnement vers une gestion favorable à sa préservation.

Dès lors que la convention de financement sera signée, l'association Eure-et-Loir Nature pourra commencer ce travail avec des phases d'inventaires, des sessions d'information et de sensibilisation du public, sans oublier nos enfants qui seront pleinement associés à la démarche dans le cadre scolaire ou lors de visites pédagogiques.

Coût : 26 010 €, éligibles à un financement de 80 % par l'Office Français de la Biodiversité.



Voirie : les Petites Fleuveries et le Cormier au programme 2026

Après avoir réalisé des travaux en 2025 au Boulay, au Grand Ecossay et vers le Haras des Frettes, la commune poursuit la mise en œuvre de son programme annuel d'entretien du réseau viaire. Au titre de l'année 2026, des travaux sont prévus sur plusieurs voies communales :

- aux Petites Fleuveries – Coût estimatif : 33 588 € HT soit 40 305,60 € TTC ;
- au Cormier – Coût estimatif : 26 153 € HT soit 31 383,60 € TTC.

Placés sous la maîtrise d’œuvre de l’Agence Technique Départementale, ces travaux vont faire l’objet d’une demande de financement de 50% du montant HT (soit 31 200 €) auprès du Conseil départemental d’Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d’Investissement.



Parc naturel régional du Perche : Frazé renouvelle son adhésion

Au terme d'un long processus de révision de sa charte, le Parc naturel régional du Perche invite les 91 communes de son périmètre actuel et 23 nouvelles communes à délibérer sur sa feuille de route des 15 prochaines années. Ainsi Frazé vient de renouveler son adhésion pour la période 2025-2040.

Les 3 nouvelles ambitions pour construire l'avenir du Perche sont les suivantes :

- renforcer les écosystèmes et les paysages du Perche,
- engrainer la transition écologique,
- bien vivre dans le Perche.

Ces ambitions se déclinent en une trentaine de mesures que le Parc mettra en œuvre au-travers d'un programme d'actions annuel ou pluriannuel.

Plus d'informations sur le site du Parc : <https://www.parc-naturel-perche.fr/la-charte-2025-2040/le-projet-de-charte>



L'avenir du Perche
SE CONSTRUIT ENSEMBLE

La compétence éclairage public confiée à Territoire d'Energie Eure-et-Loir

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est l'établissement en charge d'organiser et de superviser les services publics locaux de la distribution publique d'énergie (électricité et gaz) et le service public de l'éclairage public.

Notre commune vient d'adhérer au service de l'éclairage public, ce qui permettra à Territoire d'Energie de prendre en charge :

- la maintenance des installations : contrôle périodique des équipements (foyers, armoires), déplacements ponctuels pour procéder aux éventuels dépannages (service d'astreinte),
- les travaux d'investissement (extension, rénovation, amélioration énergétique, enfouissement, ...) : études, conseil auprès des élus sur le choix des matériels, suivi des travaux,
- les réponses aux demandes de travaux et l'exploitation des réseaux, à partir d'une cartographie détaillée, consultable à tout moment par la collectivité et qui permet également de signaler au syndicat tout dysfonctionnement des appareils.

A l'approche de la fin de commercialisation des lampes à incandescence, la commune bénéficiera ainsi d'un accompagnement expert pour le passage en éclairage LED.

Les travaux réalisés ou en cours

Jardins de la Passerelle : les travaux en voie d'achèvement

Les travaux dans les jardins de la Passerelle sont en cours depuis le mois de septembre. Les différents aménagements paysagers et cheminements sont terminés, et les plantations à réaliser en période hivernale sont sur le point d'être menées. Point d'accès à cet espace depuis la rue du 19 mars 1962, la passerelle vient d'être posée, juste à temps pour illustrer la page de couverture de ce bulletin !

Sous la maîtrise d'œuvre d'Eure-et-Loir Ingénierie, ces travaux sont confiés à :

- Paysages Julien et Legault, de La Loupe (espaces verts),
- EARL Pépinières Jubert, d'Unverre (fourniture des plantations),
- CLS Courtin, de Frazé (passerelle),
- Maçonnerie Dugué, de Combré (piliers de la passerelle).

Labellisée dans le cadre du programme « Village d'Avenir », l'ouverture de ce jardin au public offrira un cadre supplémentaire pour organiser des animations en plein air, enrichissant ainsi le panel des activités proposées par la Passerelle.



Coût des travaux : 77 646,38 € HT dont espaces verts 58 785,95 € HT et plus-values 6 906,32 € HT, fourniture des plants 5 445,31 € HT, passerelle 3 664 € HT et pilier de la passerelle 1 221,80 € HT, éligibles à des financements de l'Etat (20 % soit 17 299 €), du Conseil départemental (30 % soit 25 949 €) et de la Région (20 % soit 17 200 €).

En complément, la Commune vient d'acquérir la parcelle située entre ce jardin et le lavoir, ce qui permettra d'agrandir ce lieu d'agrément. La réflexion est en cours pour aménager ce second jardin dans l'objectif d'assurer une cohérence d'ensemble.

Viendra ensuite la sécurisation des berges érodées de l'étang de la Cayenne, avant de réaménager l'aire de jeux pour enfants.

Frazé labellisé « Terres de Rando »



La Communauté de Communes Terres de Perche souhaite animer son territoire par la mise en valeur des chemins de randonnée. Fière de la qualité de vie qu'offrent ses villages, elle s'engage à favoriser la découverte du patrimoine naturel, historique et culturel grâce à ce loisir accessible à tous. Pour cela, la CdC accompagne les communes au-travers du label « Terres de Rando ».

Avec ses 2 circuits de randonnée pédestre et un pour les VTT, la commune de Frazé répond au cahier des charges de ce label et a donc souhaité en bénéficier.

L'inauguration a eu lieu le 20 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, en présence de René Rousselle, vice-Président de la CdC. La commune a été dotée d'un panneau et d'un kakémono, dévoilés à l'issue d'une randonnée inaugurale.

Des équipements d'accueil pour les Frazéens et nos visiteurs

Annoncée dans le Petit Frazéen du mois de juillet 2025, la mise en place d'équipements d'accueil au service des visiteurs locaux et des cyclotouristes est sur le point d'être terminée :

- les toilettes publiques proches de l'église ont été refaites et rendues accessibles pour les personnes à mobilité réduite grâce à une rampe supprimant la marche à l'entrée du bâtiment ;
- dans le préau, une table de pique-nique et plusieurs mobilier pour les vélos ont été installés : borne d'autoréparation, borne de recharge pour vélo à assistance électrique et 5 arceaux permettant de stationner jusqu'à 10 vélos ;
- face au restaurant, 3 arceaux ont été posés, permettant d'accueillir 6 vélos ;
- devant la Mairie, il reste à réaliser une dalle pour recevoir 2 arceaux doubles, qui permettront d'accueillir 4 vélos ;
- l'achat de poubelles et la mise en place d'une signalétique viendront parachever l'ensemble.

Coût total prévisionnel : 24 256,80 € HT, subventionnés pour un montant de 12 864 € par l'ADEME et de 7 277 € par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir au titre du dispositif « transition écologique et mobilités douces ».



La Passerelle : des activités pour tous

Vous trouverez ci-dessous un planning récapitulatif des nombreuses activités proposées chaque semaine à La Passerelle. Un large panel, auquel s'ajoutent un concert par mois, l'Explore Game toute l'année, des ateliers ponctuels (poterie, animations nature, ateliers manuels, animations musicales), etc. De quoi ravir tous les goûts, et tous les âges. Venez tester, vous êtes à La Passerelle chez vous !

UNE SEMAINE À LA PASSERELLE...

LUN	MAR	MER	JEU	VEN
Stretching/mobilité 14h30 	Musée numérique 15h-17h 	COWORKING sur réservation toute la semaine 	Ateliers numériques 9h-12h 	Happy Visio 10h30
Musée numérique 15h-17h 	Gym douce 14h30 	Cours d'anglais 14h 	Jeudi Jeux 14h 	Panier frais 11h

LUN
Stretching/mobilité
14h30

Quand ? LE LUNDI à 14h30
Durée ? 1 HEURE
Où ? À LA PASSERELLE
TARIF ? 5 EUROS LA SÉANCE

MAR
Musée numérique
15h-17h

la Villette
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MICRO-FOLIE
FRAZÉ - LA PASSERELLE

MER
COWORKING
sur réservation
toute la semaine

JEU
Ateliers numériques
9h-12h

INITIATION AU NUMÉRIQUE
LES ATELIERS NUMÉRIQUES
Octobre-Mars 2025-26 - FRAZÉ

VEN
Happy Visio 10h30

LE RDV
à la passerelle
Happy Visio est une émission dédiée aux rencontres, à la culture et à la vie pratique.
Culture, bien-être, vie pratique, alimentation...
CULTURE
BIEN-ÊTRE
VIE PRATIQUE
ALIMENTATION

07 85 71 28 34
lapasserelle@fraise.fr

Retour en images sur les événements 2025

Halloween, banquet des séniors, fêtes de Noël, la fin d'année 2025 a permis à nos enfants et à nos aînés de se retrouver en diverses occasions festives. Nous remercions vivement :

- Le Trait d'Union pour l'organisation d'Halloween, où une trentaine d'enfants déguisés ont frappé à la porte des Frazéens qui leur ont offert des bonbons. Parents et enfants ont terminé cette balade crépusculaire à la mairie où un apéritif les attendait.
- Le Centre Communal d'Action Sociale et nos restaurateurs du Pré de Frazé pour l'organisation du repas ayant réuni une quarantaine de nos aînés, dont Léone Poujade et Maurice Verdier étaient les doyens.
- Le Comité des Fêtes pour l'organisation du Noël des enfants, où une vingtaine de petits Frazéens ont bénéficié d'une animation, d'une distribution de jouets et d'un goûter festif.
- L'école de Chassant – Frazé – La Croix-du-Perche et l'Association de Parents d'Elèves et Amis pour l'organisation du Noël de l'école, qui associait spectacle et promenades en attelage de Percherons !



Elections municipales 2026 : informations pratiques

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Vous élirez le Conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « *par ses délibérations les affaires de la commune* ». Le Conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.



Inscription sur les listes électoralles : pensez-y !

Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électoralles en mairie ou sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Si vous n'êtes pas inscrit, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électoralles, connectez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électoralles de votre commune **en vous rendant à la mairie ou, si vous résidez à l'étranger, au consulat**. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

N.B. : si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus si :

- vous êtes agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- vous êtes un militaire ;
- vous déménagez pour un motif professionnel ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électoralles, **vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus**.

Pour demander votre inscription sur les listes électoralles, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

- **avoir le droit de vote**, ce qui implique de :
 - ✓ posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
 - ✓ être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
 - ✓ jouir de ses droits civils et politiques.
- **avoir une attaché avec la commune** au titre de :
 - ✓ son domicile principal ;
 - ✓ sa qualité de contribuable ;
 - ✓ sa qualité de gérant de société.

Changement du mode de scrutin dans notre commune : fin du panachage et parité obligatoire

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants. Désormais, le scrutin de liste paritaire s'applique. Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs **listes non modifiables** de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.**
Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.
- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas si ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

A vos agendas : les festivités 2026

Prenons date le 10 janvier pour les vœux

Nous nous retrouverons lors de la séance de vœux et de la traditionnelle galette des rois le **samedi 10 janvier à partir de 17 heures**. Petits et grands sont les bienvenus. Nous serons tous là, l'équipe et les membres du Conseil municipal et du CCAS, les partenaires et les représentants des associations. Nous serons très heureux de vous rencontrer, et d'accueillir les nouveaux Frazéens et les bébés de l'année !



Les autres manifestations prévues en 2026

- 17/01/2026 : galette des rois du Trait d'Union
- 07/03/2026 : ouverture de la pêche par la Gaule Frazéenne
- 07/03/2026 : loto de l'Amicale des Anciens Elèves
- 28/03/2026 : repas du Trait d'Union
- 06/04/2026 : chasse aux œufs par le Trait d'Union
- 26/04/2026 : méchoui de l'Amicale des Anciens Elèves
- 02/05/2026 : journée truites de la Gaule Frazéenne
- 10/05/2026 : brocante du Comité des Fêtes
- 20/06/2026 : feu de Saint-Jean du Trait d'Union
- 13/07/2026 : Fête Nationale et repas champêtre de la commune
- 19/09/2026 : Journées du Patrimoine
- 24/10/2026 : loto de l'Amicale des Anciens Elèves
- 31/10/2026 : Halloween par le Trait d'Union
- 11/11/2026 : banquet des aînés
- 21/11/2026 : soirée assemblée générale du Trait d'Union
- 12/12/2026 : Noël des enfants du Comité des Fêtes
- 13/12/2026 : Noël de l'école de Chassant par l'APEA Chassant - La Croix-du-Perche - Frazé

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie, panneau pocket ou le calendrier du site internet www.mairie-fraze.fr afin de vous tenir informés des événements et modalités d'inscription éventuelles.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

- le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
- le mardi après-midi de 14h30 à 16h30

Possibilité de prendre rendez-vous avec la secrétaire de mairie ou avec les élus

Téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

Adresse mail : secretariat@fraze.fr

Site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

- Fabrice CUVIER, Maire : 06.66.95.95.17
- Gérard TRÉCUL, 1^{er} Adjoint : 06.32.00.74.88
- Isabelle LAVIE, 2^{ème} Adjointe : 06.20.35.38.90
- Fabien MASSON, 3^{ème} Adjoint : 06.26.63.60.03
- Brigitte PISTRE, 4^{ème} Adjointe : 06.10.13.48.70

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau :

vous pouvez appeler Gérard TRÉCUL, Président du Syndicat Intercommunal des eaux Frazé-Mottereau, au 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen - Bulletin municipal n° 37 – décembre 2025

Responsable de la publication : Fabrice Cuvier, Maire de Frazé

Rédaction : Isabelle Lavie, Fabrice Cuvier, Cecilia Cavallini, Christine Trécul

Illustrations : Cecilia Cavallini, Aurélie Cuvier, Isabelle Lavie,

Marion Le Bars, Aurélie Morin

Mise en page : Isabelle Lavie

Impression : Florilège Graphique

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux